

Rapport Article 29

Loi énergie climat

2023

I. SOMMAIRE

A. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	3
a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance,	3
b. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	8
e. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus	8
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	11
Annexe 1 : Méthodologie de l'analyse ESG	14

A. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

La stratégie RSE du groupe Matmut a été présentée à tout le Comité de Direction de Mutuelle Ociane Matmut et des travaux sont en cours pour acculturer l'ensemble des collaborateurs du groupe dont ceux de Mutuelle Ociane Matmut.

Par ailleurs, Mutuelle Ociane Matmut contribue à la Déclaration de Performance Extra-Financière et celle-ci est très largement communiquée en interne afin de permettre aux collaborateurs de Mutuelle Ociane Matmut de s'en imprégner dans sa globalité.

La prise en compte par Mutuelle Ociane Matmut des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses adhérents et celui du respect des valeurs mutualistes.

La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

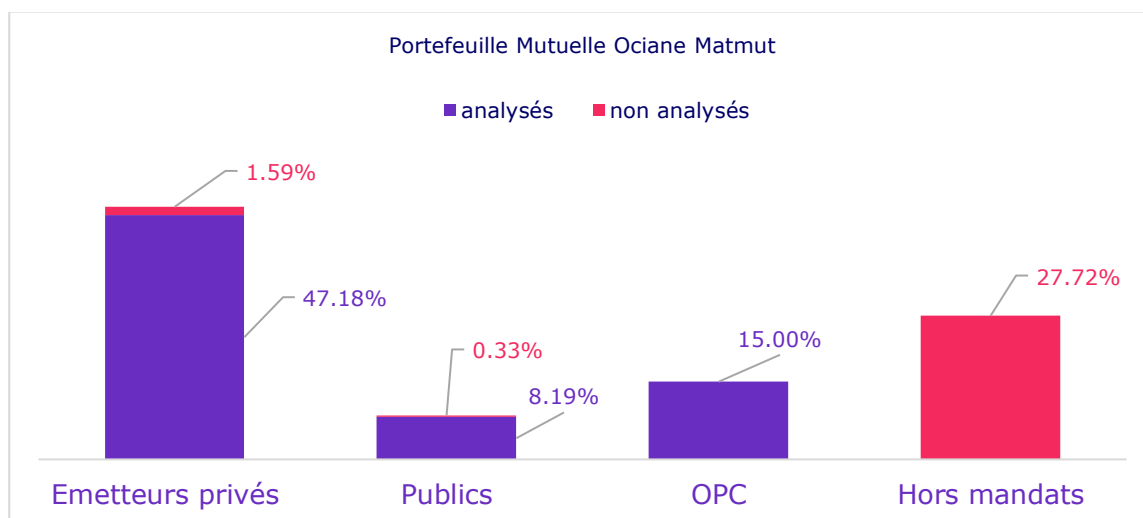
La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra financiers, pour améliorer la qualité des placements.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents très attachés au respect des valeurs mutualistes.

Mutuelle Ociane Matmut délègue la gestion de 68 % de son portefeuille à la société de gestion OFI AM. La finance responsable étant centrale dans sa stratégie d'investissement, la démarche ESG d'OFI AM s'inscrit elle-aussi dans une approche globale de responsabilité avec une intégration systématique et mesurable des critères ESG dans la gestion active directe de la société de gestion. Mutuelle Ociane Matmut s'appuie donc sur le savoir-faire d'OFI AM pour continuer à intégrer dans son portefeuille d'actifs ces critères ESG et définir des objectifs ESG pour la gestion sous mandat de ses actifs.

Au 31/12/2023, 70% du portefeuille a été analysé. L'immobilier, les fonds de dettes et le Private Equity ne sont pas analysés à ce jour. Une réflexion est en cours pour les intégrer à nos analyses pour les prochains exercices.

La part du portefeuille couverte et non couverte par l'analyse ESG est décrite ci-dessous



Source : OFI AM, au 31/12/2023

La catégorie Hors mandats présentée ci-dessus regroupe l'immobilier, les instruments de liquidité, des positions résiduelles dans des fonds de dettes et le Private Equity qui ne sont pas analysés à ce jour. Une réflexion est en cours pour les intégrer à nos analyses pour les prochains exercices.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport.
- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

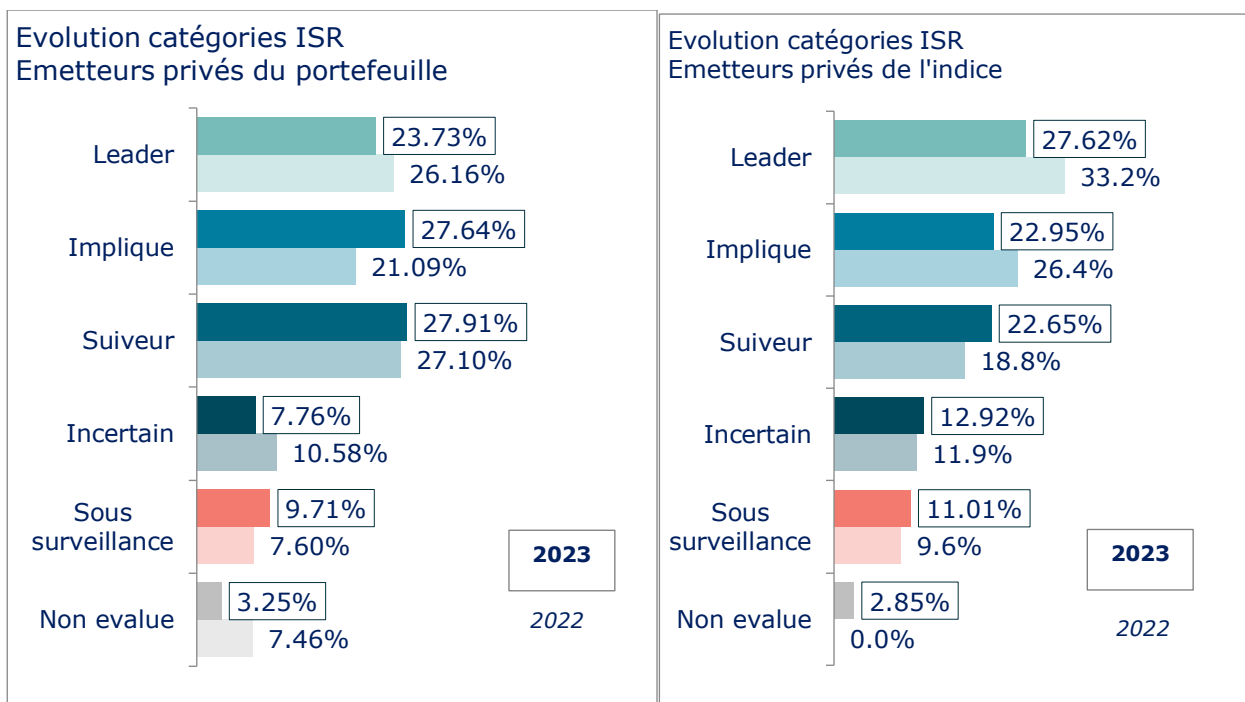
- Analyses provenant d'agences de notation extra financières ;
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés ;
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance ;
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...) ;
- Communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

1°) Analyse des émetteurs privés

La méthodologie utilisée pour la notation ESG et le score ISR est présentée en annexe.

A fin décembre, 96.75% des encours du portefeuille « émetteurs privés » sont couverts par une analyse ESG soit 193 M€. Ce niveau de couverture progresse par rapport à fin 2022 où les taux avait atteint 92,54% soit 155M€

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés.



Source : OFI INVEST AM - au 31/12/2023

Indice de référence : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice des obligations des entreprises émises en euro et de catégorie Investment Grade

Les deux graphiques indiquent qu'une partie significative des titres détenus est investie dans des entreprises avancées sur les enjeux de durabilité. Les encours investis dans la catégorie « Sous Surveillance » proviennent soit d'émetteurs pour lesquels un engagement est en cours, soit de stratégies de gestion qui n'ont pas à ce stade obtenu le label ISR français. En effet, certaines stratégies sont encore en cours d'intégration d'une démarche ESG systématique, tandis que d'autres n'intégreront pas une exclusion des émetteurs en « Sous Surveillance » car ce sont des fonds délégués qui appliquent une démarche ESG différente de celle de Mutuelle Ociane Matmut.

Controverses ESG (indicateurs)

Le terme de « controverse ESG » désigne un évènement ou un ensemble d'évènements qui ont un impact négatif sur un ou plusieurs volets ESG. L'analyse des controverses est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Objectifs de Développement Durable, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que le Pacte Mondial de l'ONU.

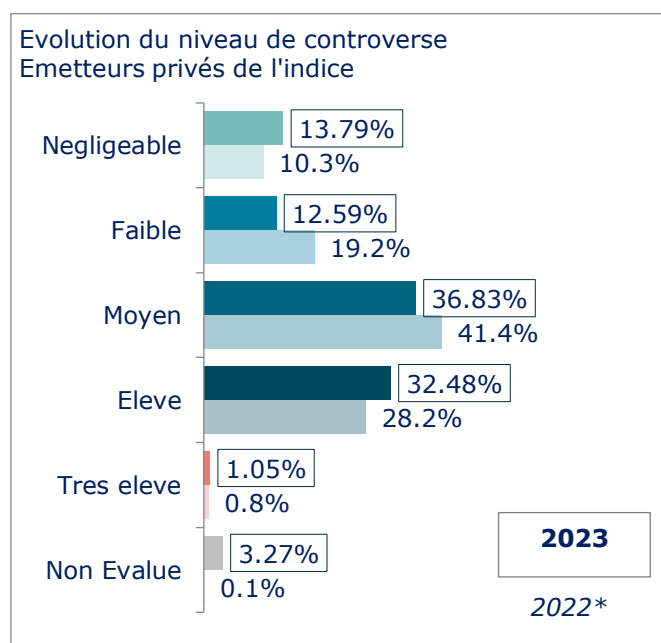
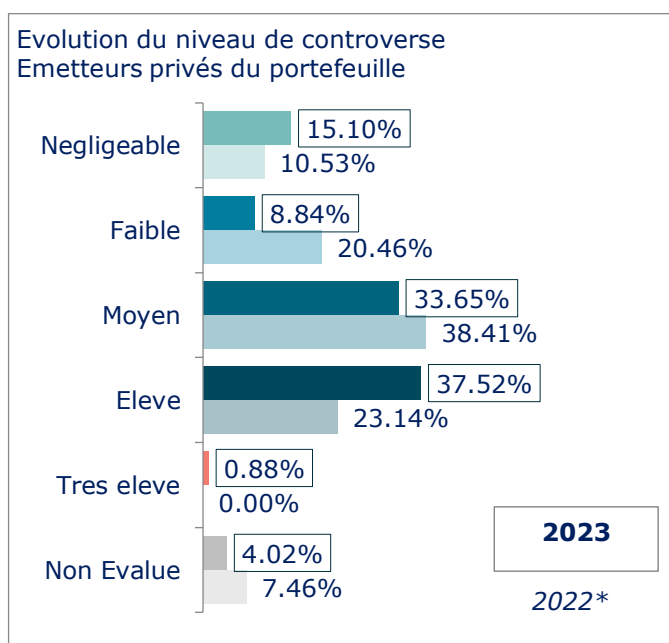
L'analyse des controverses est partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques. Cette analyse est réalisée de manière hebdomadaire avec un suivi à travers le temps. Ces controverses sont notées sur une échelle de 1 (sévérité mineure) à 4 (très sévère) en fonction de leurs impacts sur les parties prenantes concernées (clients, usagers, investisseurs, salariés, société civile, riverains, communautés, régulateurs, etc.), des impacts pour l'entreprise elle-même, et de la réponse apportée par l'entreprise pour remédier à ces controverses sur le long terme.

Outre ces analyses de controverses, l'équipe d'analyse ESG d'OFI INVEST AM mène chaque trimestre une revue globale des niveaux de controverses consolidés pour chaque émetteur, qui tient compte du nombre de controverses cumulées et de leur sévérité.

Les émetteurs sont classés en fonction des controverses ESG auxquelles ils sont confrontés sur une échelle comprenant 5 niveaux :

0	NÉGLIGEABLE	Absence de controverse significative identifiée
1	FAIBLE	Controverses d'impact limité et/ou ponctuelles
2	MOYEN	Controverses d'impact important mais limité (dans le temps et dans l'espace)
3	ÉLEVÉ	Controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel
4	TRES ELEVE	Controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

Par rapport à fin 2022 le niveau de controverses a évolué comme suit :



Source : OFI INVEST AM - au 31/12/2023

Indice de référence : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice des obligations des entreprises émises en euro et de catégorie Investment Grade

*La donnée 2022 présente dans le rapport de l'année dernière a été recalculée sur le total d'actifs des émetteurs privés.

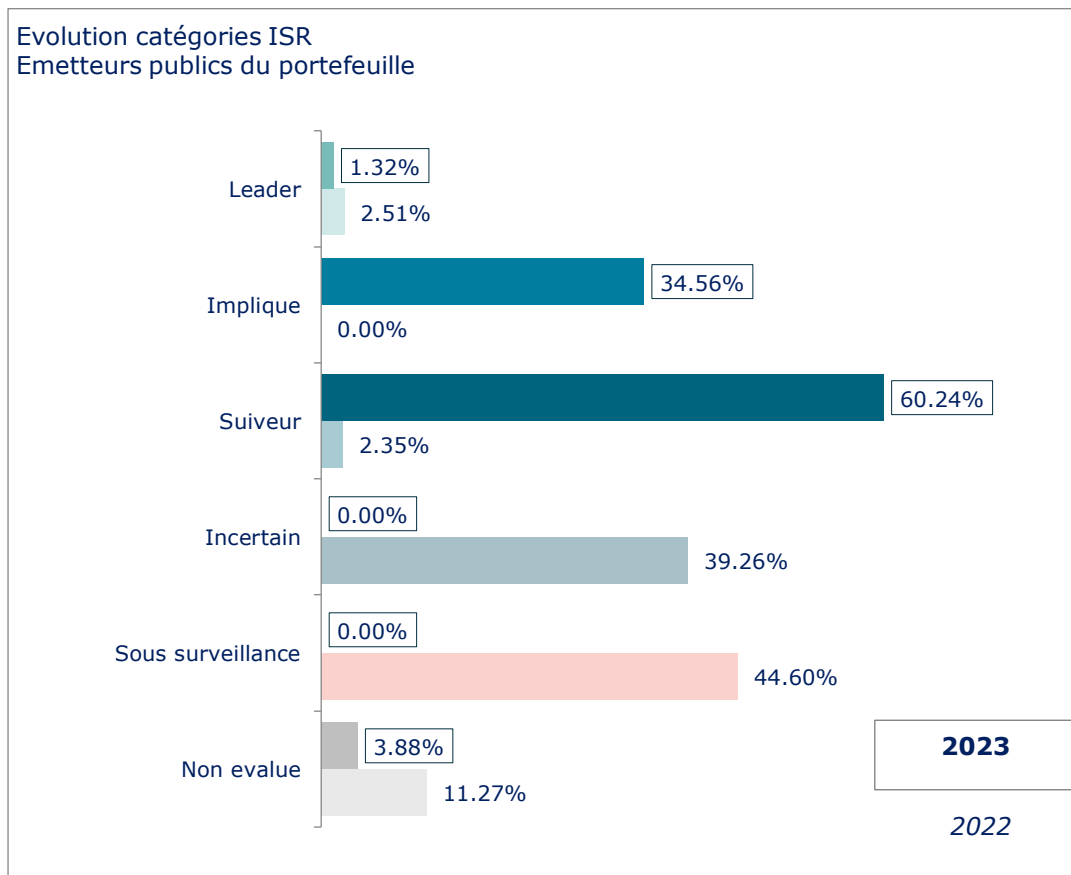
Certains émetteurs qui présentent des controverses font l'objet d'une action d'engagement par l'équipe d'analystes ESG. Pour plus de détail sur les politiques d'exclusion et engagements liés aux émetteurs, voir la section dédiée (Partie V. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre).

2°) Analyse des émetteurs souverains / émetteurs publics

La méthodologie d'analyse est présentée en annexe.

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs publics.

La répartition par catégories ISR des émetteurs publics était la suivante :



b. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Le présent rapport est disponible sur le site Internet www.Matmut.fr. Il est mis à jour tous les ans.

De plus, nos adhérents sont informés sur la nature des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pris en compte dans notre politique d'investissement via la Déclaration de Performance Extra-Financière, également disponible sur notre site Internet.

Au travers de communiqués de presse et d'interviews du Directeur des Investissements et des membres de la Direction, Mutuelle Ociane Matmut souhaite montrer, notamment à ses adhérents, sa volonté de privilégier les investissements dans des entreprises et dans des sociétés de gestion pour lesquelles les critères E, S et G sont primordiaux.

De plus, des communications spécifiques sur le choix ESG de nos investissements à l'attention des salariés ont lieu régulièrement via la diffusion d'articles de presse ou de vidéos.

e. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus

Mutuelle Ociane Matmut entend, pour les décennies à venir, pleinement s'engager dans la trajectoire vers une économie à zéro émission carbone nette.

Même si Mutuelle Ociane Matmut n'adhère pas directement à une charte, un code ou une initiative sur la prise en compte des critères ESG, elle bénéficie des actions menées par OFI INVEST AM. En effet, afin de donner davantage d'impact aux actions d'engagement pour la finance responsable, OFI INVEST AM s'associe à d'autres investisseurs sur des thèmes communs et participe activement à des groupes de travail internationaux.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des initiatives dans lesquelles OFI INVEST AM, notre prestataire pour l'analyse ESG/ISR du portefeuille Mutuelle Ociane Matmut, travaille avec d'autres actionnaires ou parties prenantes dans le domaine de l'investissement responsable et la finance durable.

ENGAGEMENT	SUJET	MOYENS MIS EN ŒUVRE / ACTIONS
PRI (Principles for Responsible Investment)	Initiative lancée par des investisseurs soutenue par les Nations Unies, pour un système financier mondial durable	Signataire Reporting annuel

TCFD (Task Force on Climate – related Financial Disclosures)	Groupe de travail formulant des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique	Section climat de la LEC 29 de la SGP
Observatoire de la finance durable	Initiative de transparence afin d’apprécier l’impact des initiatives du secteur financier sur l’économie réelle	Reporting annuel des engagements pris par OFI INVEST AM
CDP (Carbon Disclosure Project)	Organisation détenant la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises	Accès à la plateforme de données Utilisation des données
IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change)	Forum d’échange sur les enjeux liés au changement climatique à destination des investisseurs	Participation au groupe de travail sur l’implémentation d’une démarche net zéro > fréquence bi-mensuelle
Climate Action 100+	Initiative à destination des investisseurs afin de mobiliser les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre du monde dans le but de réduire les émissions, renforcer les informations financières liées au climat et améliorer la gouvernance du changement climatique	Engagement collectif et responsable de l’engagement sur une entreprise (Air Liquide)
AFG (Association Française de Gestion Financière)	Représenter et défendre les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers	<ul style="list-style-type: none"> • GT Risques de durabilité et adverse impacts • Comité Gouvernement d’entreprises • Plénière ISR • Task-Force Sustainable Investments • OFI INVEST AM participe a d’autres groupes de travail, comités et Clubs au sein de l’AFG sur d’autres thématiques financières
FIR (Forum de l’Investissement Responsable)	Forum promouvant l’Investissement Socialement Responsable et faisant en sorte que davantage d’investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale et de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au groupe de travail « Entreprise à mission » • Membre du jury qui remet le prix de la recherche > 2 réunions par an
Eurosif (via FIR)	Promouvoir l’investissement responsable	Membre via le FIR
FAIRR (Fair Animal)	Réseau collaboratif d’investisseurs dont le but est de sensibiliser aux	Engagement collectif sur les protéines animales

Investment Risk and Return)	risques et opportunités liés à la production animale intense	
Access to Medecine Index	Faciliter l'accès aux médicaments dans le monde entier	Signataire + participation à des engagements de groupe 2 engagements en 2023 (Bayer et Novartis)
TFFP (Tobacco Free Finance Pledge)	Exclusion des producteurs/fabricants de tabac	Mise en place d'une liste d'exclusion tabac dans la politique d'investissement
Sustainable Blue Finance Initiative	Promotion de l'économie bleue et de la protection des océans	Reporting annuel : https://www.OFI-invest-am.com/pdf/documents/OFI-invest-asset-management-sustainable-blue-economy-finance-principles-report.pdf
European Alliance for Green Recovery	Groupe de travail pour un plan d'investissement vert d'après crise	Signataire
Investor Statement – Expectations for the nursing home sector (UNI Global Union)	Engagement collectif avec les acteurs du secteur des maisons de retraites sur les conditions de travail des salariés (emploi, salaires, dialogue social, santé/sécurité) et les conditions accueil et soins des résidents	Signataire et participation à des engagements de groupe
Finance for Biodiversity Pledge	Soutenir un appel à l'action et la collaboration entre les institutions financières via des groupes de travail, en tant qu'organe de liaison pour les signataires contributeurs et les organisations partenaires	Signataire depuis juin 2022
PRI Collaborative initiative on social issues and human rights	Engagement collaboratif avec une liste d'émetteurs définis sur les politiques et comportements associés aux thématiques droits humains et questions sociales	Depuis septembre 2022
ACT4Finance	Initiative lancée par le CDP et l'ADEME afin d'évaluer le niveau de préparation des entreprises à la transition vers une économie bas carbone	Depuis mars 2022 Participation aux groupes de travail sur l'adaptation de l'approche ACT au secteur financier Participation à la phase test
TNFD Taskforce on Nature-related Financial Disclosure	Élaborer et mettre en place un cadre de gestion et de transparence des risques liés à la nature et d'agir à cet égard.	Depuis juillet 2022 Participation au groupe de travail « Agriculture et pêche en Europe » pour tester le processus d'évaluation et de gestion des risques liés à la nature.

Nature Action 100+	Initiative d'engagement collaboratif pour stimuler une plus grande ambition et une action des entreprises visant à endiguer la perte de la nature et de la biodiversité.	Signataire depuis septembre 2023
Investor Alliance for Human Rights	Coalition d'investisseurs engageant sur les sujets de travail forcé, diligence responsable sur les sujets droits humains, travail forcé dans les chaînes d'approvisionnements mondiales, droits humains au sein du secteur ICT réponses ponctuelles à des controverses importantes (etc: Myanmar, libertés syndicales)	Signataire depuis septembre 2023
Club B4B+	Lancé en 2016, le Club B4B+ (Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive) a été créé afin de co-construire et d'expérimenter le Global Biodiversity Score (GBS), en étroite collaboration avec ses membres.	Participation aux ateliers

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 31/12/2023, 70% du portefeuille Mutuelle Ociane Matmut est couvert par une analyse ESG avec 55% d'émetteurs privés et publics et 15% de fonds.

Pour les nouveaux titres en portefeuille, Mutuelle Ociane Matmut a décidé d'investir, quand cela est possible, sur des émetteurs qui sont actifs, et, autant que faire se peut, les plus avancés, dans la prise en compte des enjeux ESG et de limiter la part de ceux qui ont du retard dans l'intégration de ces enjeux.

Au 31/12/2023, 14% des fonds en portefeuille étaient classés article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088, dit règlement SFDR.

Le règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- Les produits relevant de « l'article 9 » ont un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « l'article 8 » promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « l'article 6 » intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9

À noter que les nouveaux fonds de Private Equity entrant en portefeuille depuis 2021 sont tous classés au minimum Article 8.

Pour les autres fonds, Mutuelle Ociane Matmut privilégie lors de la sélection des fonds classés article 8 et article 9.

Au sein du portefeuille au 31/12/2023, les OPC Article 8 et 9 SFDR représentent :

	En €	OPC en portefeuille
Article 8	54 595 907	13%
Article 9	3 960 711	1%
Total	58 556 619	14%

Dans la poche OPC, les poids des fonds Article 8 et article 9 est de :

SFDR	Encours en €	Poids
Article 9	3 960 711	6%
Article 8	54 595 907	86%
Article 6	4 894 697	8%
Total	63 451 316	100%

Ci-dessous, sont listés les fonds article 8 et article 9 en portefeuille au 31/12/2023 :

Article 8

Code ISIN	Libellé	Valeur marché 31/12/2023
LU2109787635	AM.I.MSCI EMU SRI PAB U.ETF DR	274 071,70
IE00B52VJ196	ISHS MSCI EUROPE SRI UCITS ETF	276 692,96
LU1530899811	CPR INV.EUR.GL.DIS.OP.I ACC 4D	547 786,68
FR0013448305	BNPP NEXT TECH I FCP 3DEC	552 755,00
FR0011495951	MONETA MULTI CAPS D	1 004 223,00
FR0011274984	GEMEQUITY I SI.3DEC	1 014 850,18
FR0011631076	AMPLEGEST PME IC FCP 4DEC	1 060 107,00
LU0185495818	OFI Invest US Equity I EUR CAPIT	1 134 957,00
FR0000981441	OFI RS Eur Growth Climate Change	1 139 287,50
LU0923609035	EXANE Overdrive	1 148 420,74
FR0011170786	OFI FIN.I.PREC.METALS I SI.4D	1 357 030,15
LU1400167562	Fidelity Funds - Asia Focus Fund I-Acc-EUR	1 400 164,00
FR0014007R20	THE LEND SM FD1 A2 EUR	1 444 526,25
FR0010038133	MATMUT Actions Euro	1 525 543,38
LU1900068914	ETF Lyxor China Entreprise HSCEI EUR	1 771 666,50
LU1331972494	Eleva AB R IC	1 799 382,00
LU0230817925	T. Rowe Price Funds - actions japan grandes cap - Fond I EUR	1 852 257,00
FR0010008706	MATMUT Convertibles	1 875 733,86
FR0014006IF3	CIC DEBT FUND 4	2 005 147,44
FR0013385259	Trocadero Croissance et Transmission III P FPCI	2 048 470,45
FR0013511466	OFI High Yield 2027	2 052 800,00
FR0011007251	Comgest Monde	2 216 660,00
LU1437625723	SMART_LENDERS DIR LEND CC EUR C.	2 334 214,52
FR0014001YH7	ZENCAP REAL ESTATE D III XL2 FPS	2 444 985,00
FR0000287716	BNP MONEY 3M IC	2 539 910,65
FR0010473991	SYCOMORE L/S Opportunités I	2 666 160,00
LU2112492009	ALL EUR PR CR AD EUR	2 676 916,26
FR0014005WK6	OFI FIN.IN.EN.STR.M.XL SI.4DEC	2 692 969,62
FR0011659929	MATMUT Dettes Emergentes	2 930 147,00
LU1668149443	FID GL HEALTH IC EUR C.	3 036 946,00
FR0011381227	OFI Trésor Performance ISR	3 771 125,62

Article 9

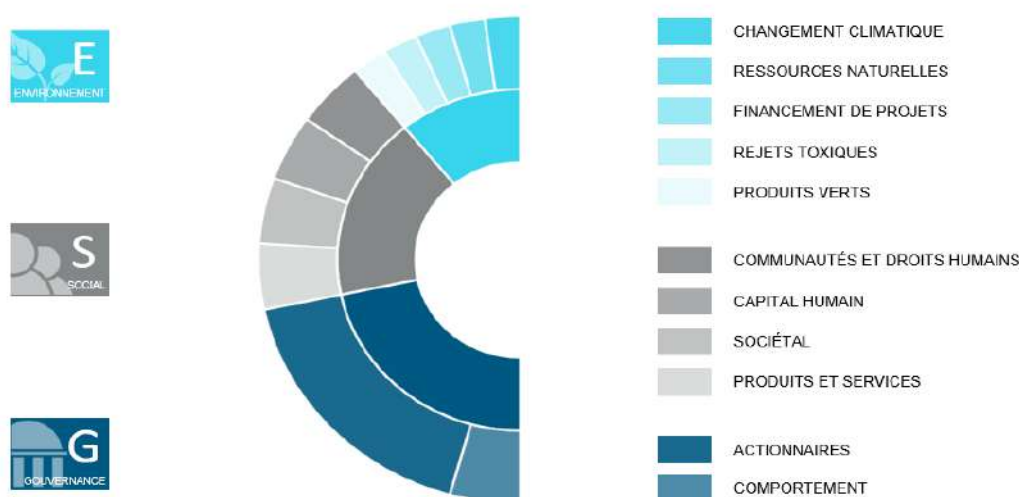
Code ISIN	Libellé	Valeur marché 31/12/2023
FR00140032U2	AESCALAPE SRI IC FCP 2DEC	517 720,00
FR0012403855	SILVER AUTONOMIE FCP 3DEC	522 571,53
LU1165135879	BNPP AQUA PRIVILEGE CAP.3DEC	595 700,00
LU1951224663	THEMATICS SAFETY FD I A EUR 3D	1 119 342,00
FR0010117085	SYCOMO.SHARE.GROWTH I FCP 5DEC	1 205 377,60

Annexe 1 : Méthodologie de l'analyse ESG

1°) Emetteurs privés

a) Méthodologie de la notation ESG

Concernant les émetteurs privés, sur la base d'une étude exhaustive des référentiels en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises tels que le Pacte mondial, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et des réglementations européennes et nationales, une liste d'enjeux ESG regroupés sous 11 grandes thématiques a été établie :



La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités.

La note ESG d'un émetteur dépend des facteurs suivants définis par l'analyse qualitative d'OFI INVEST AM :

- Nombre d'enjeux ESG matériels identifiés pour chaque secteur d'activités. Ces enjeux sont ceux qui présentent au moins deux des quatre typologies de risques extra-financiers susceptibles d'impacter les parties prenantes et l'entreprise dans le cadre de son activité : risque réputationnel, risque légal (réglementaire/judiciaire), risque opérationnel et risque en termes d'opportunités de marché.
- Poids de ces enjeux E, S et G au sein du secteur d'appartenance de l'émetteur ;
- Poids des piliers E, S et G in fine.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% lié à la note de structure de gouvernance de l'entreprise, à laquelle s'ajoute une pondération variable entre 10% et 40% qui porte sur la pratique des affaires de l'entreprise. Ainsi, selon les secteurs d'activité, la note G peut représenter en théorie jusqu'à 70% de la note ESG (en pratique elle représente 40% à 52% selon les secteurs d'activité).

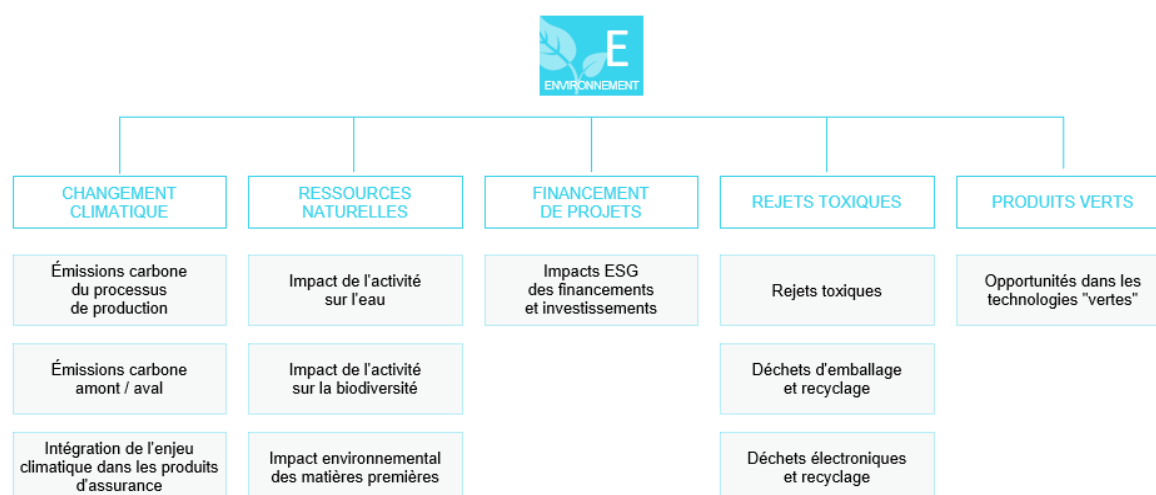
La pondération des enjeux E et S peut varier entre 30% et 60% en théorie. Ces trois éléments résultent de l'expertise de l'équipe ESG d'OFI INVEST AM.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur, qui reflète son positionnement absolu en matière d'ESG. Celle-ci s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

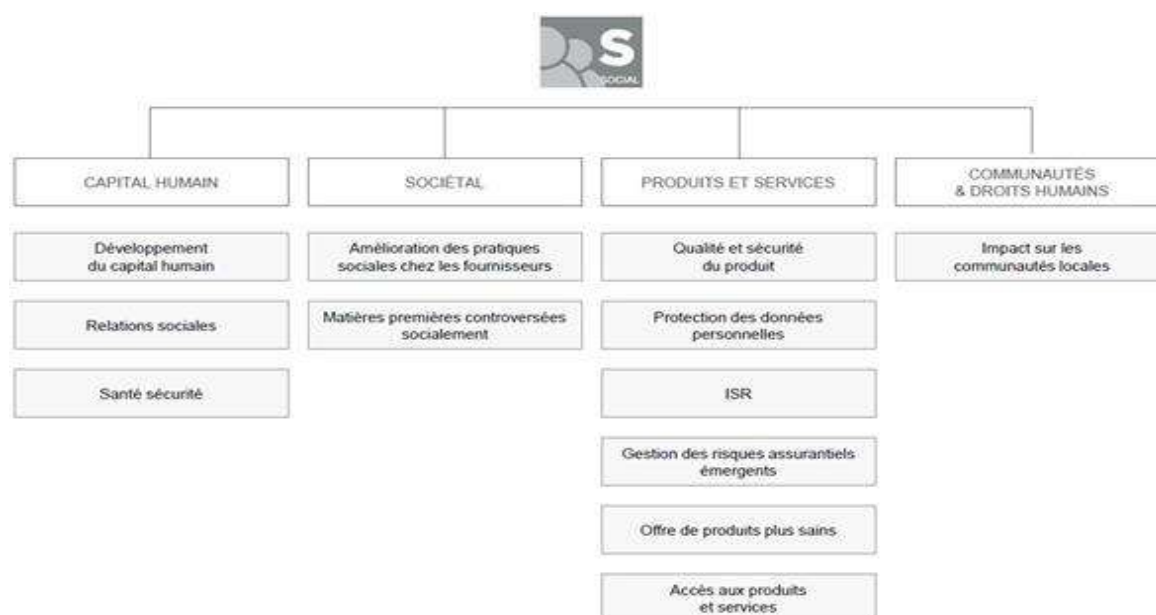
Une fois les notes calculées celles-ci font l'objet d'une revue qualitative à l'issue de laquelle elles peuvent faire l'objet d'éventuels bonus ou malus. Ces derniers peuvent être attribués dans les situations suivantes :

- en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation et par les analystes ESG. Si l'analyste ESG dispose d'éléments non pris en compte par l'agence de notation, il/elle peut attribuer un bonus ou un malus sur la note ESG le cas échéant.
- en cas de controverses non encore intégrées ou insuffisamment prises en compte dans l'analyse faite par notre fournisseur de données, ou a contrario si ces controverses sont jugées anciennes et gérées par l'entreprise, mais demeurent pénalisantes dans l'analyse du fournisseur de données.

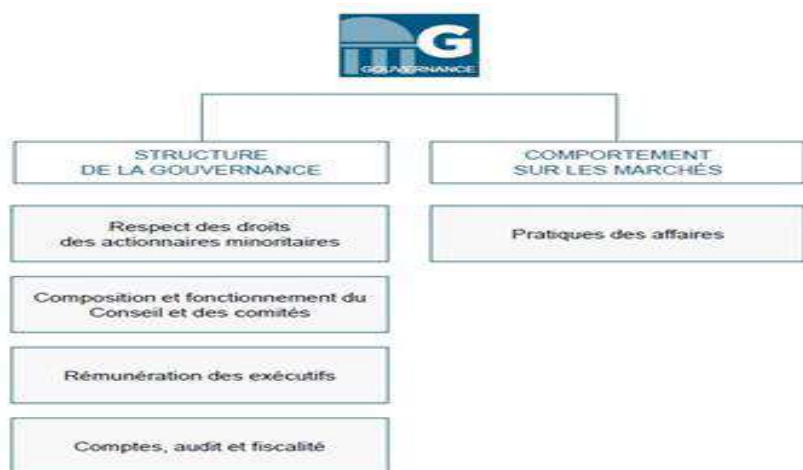
Présentation des enjeux environnementaux de la notation ESG



Présentation des enjeux sociaux de la notation ESG



Présentation des enjeux de gouvernance de la notation ESG








L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences de notation extra financières;
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés;
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'OFI INVEST AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance;
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...);
- Communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

b) Score ISR

Les notes ESG des sociétés sont ensuite utilisées pour établir un score ISR propriétaire de la part de notre prestataire OFI INVEST AM. Ce score ISR repose sur une approche « Best in Class ». Il s'agit d'un score relatif qui tient compte de la note ESG de l'émetteur par rapport à ses pairs au sein de son secteur ICB (Industry Classification Benchmark) (niveau 2). Ce score ISR s'échelonne sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur score ISR du secteur.

Sur la base de cette approche « Best in Class », les sociétés d'un même secteur ICB niveau 2 sont classées en fonction de leur score ISR, puis regroupées en cinq catégories, représentant chacune 20% (pour les OPC ouverts) des émetteurs du secteur analysé (méthode des quantiles) :

	LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
	IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
	SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
	INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
	SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

2°) Emetteurs souverains / émetteurs publics

Le périmètre d'analyse ESG des émetteurs souverains comprend 43 États :

1. Les 38 États membres de l'OCDE,
2. Cinq autres : la Roumanie, Malte, Chypre, la Croatie, et la Bulgarie.

Pour les émetteurs publics, la méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque émetteur public pour l'ensemble des 10 enjeux ESG suivants :

- **Pilier E**
 - L'enjeu « **Energie et carbone & filières vertes** » évalue la capacité de l'Etat à limiter son empreinte carbone (émissions de CO₂, de Gaz à Effet de Serre, respect des engagements internationaux, recours au fret par route), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole). Il tient également compte de l'électricité provenant de sources renouvelables, et des politiques de recyclage des déchets.
 - L'enjeu « **Gestion de l'eau et de la biodiversité** » : gestion durable des ressources en eau, protection de la biodiversité
 - L'enjeu « **Limitation des rejets toxiques** » : lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, la maîtrise du risque nucléaire.
- **Pilier S**
 - L'enjeu « **Emploi et marché du travail** » qui évalue l'intégration de la population dans le marché du travail : taux d'emploi global, et égalité de traitement hommes/femmes.
 - L'enjeu « **Equité sociale** », qui évalue le niveau d'inégalité dans les répartitions de revenus et le « décrochage » des populations les plus pauvres par rapport au reste de la population.
 - L'enjeu « **Education et santé** », pour lequel sont évaluées la qualité et l'équité dans l'éducation, ainsi que la qualité du système de santé.
- **Pilier G**
 - L'enjeu « **Respect des citoyens** » mesure la capacité d'un État à écouter ses citoyens, à les faire participer au débat public et à rendre compte de son action.
 - L'enjeu « **Qualité de la gestion** » a pour objectif d'évaluer l'efficacité de l'organisation d'un État et sa capacité à appliquer les politiques publiques.
 - L'enjeu « **Indépendance et Stabilité** » vise à évaluer la stabilité politique d'un État, notamment via sa capacité à faire respecter le droit.
 - L'enjeu « **Éthique** » mesure les pratiques de l'État dans sa lutte contre la corruption.

Les résultats de la notation ESG des Etats correspondent à la moyenne pondérée de l'évaluation de chaque enjeu. Un système de malus existe pour les États qui :

1. N'ont pas signé les conventions sur les mines anti personnel et bombes à sous-munitions, ni sur les conventions autour des armes chimiques, et biologiques ;
2. N'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et / ou l'Accord de Paris sur le climat ;
3. Figurent sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde ;
4. Sont répertoriés dans l'indice de Corruption (Corruption Index) de Transparency International ;
5. N'ont pas aboli la peine de mort.

Pour chacun de ces facteurs un malus de 0,25 points est appliqué sur la note ESG de l'Etat concerné.

Cette analyse se traduit par une notation allant de 0 à 10 de chaque émetteur public, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des États analysés. La note ESG est ensuite mesurée sur la base d'une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur, pour obtenir le score ISR. Les États sont enfin répartis au sein de quintiles sur la base du score ISR afin d'obtenir la catégorie ISR.

 LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
 IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
 SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
 INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
 SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

